RW/933/2025/4088/15164/5

Lot 5

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée - Seul l'abattage manuel est autorisé. Abattage dirigé vers les cloisonnements - La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements) - Pas de prorogation possible (coupe en régénération et programme de décapitalisation) - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - Mesure au ruban - Cubage Hauteur/décroissance - AUTRES : Visite obligatoire en présence de l'agent forestier. Abattage et débardage simultané 1 bois après l'autre. Les billons feront 12m maximun.

Nombre d'arbres total	16	--
Volume grumes	203,024	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	203,024	m³
Cube moyen	12 689	dm³
Circonférence moyenne	293,125	cm
Surface de coupe	9,834	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	LA POINTE DU BOIS	--
Vente	Vente bois marchand - CPAS de Bruges Jeudi 02 octobre 2025 à 10:30 Restaurant Contes de Salme Rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)
205	1	
235	2	
		18,698
265	2	
275	2	
285	2	
315	2	
335	2	
345	2	
375	1	
		184,326
Total grumes	**16**	**203,024**
Houppiers/Taillis	-	